



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CEA

Question écrite n° 10127

Texte de la question

M Claude Germon attire l'attention de M le ministre de la recherche et de la technologie sur l'avenir du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) civil. Il semble urgent aujourd'hui, face à l'inquiétude des salariés du commissariat, depuis trop longtemps dans l'expectative et souvent au bord du découragement, que soient enfin précisées la place, le rôle et les missions du CEA. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre afin d'utiliser au mieux, au service du pays, tout le potentiel scientifique du CEA.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Commissariat à l'énergie atomique a contribué à la réussite du programme électronucléaire français ; il joue un rôle moteur sur des questions comme le retraitement, la surgénération, l'enrichissement par laser et la fusion. Ses compétences techniques sont reconnues. Concernant les domaines autres que l'électronucléaire, les pouvoirs publics ont récemment autorisé le CEA à engager le programme Protéine 2000 qui permettra à l'organisme d'apporter un soutien appréciable à l'industrie française des biotechnologies. Il est en effet souhaitable que le potentiel scientifique du CEA (nucléaire et hors nucléaire) soit placé au service de l'économie du pays et donc de son industrie. À cet effet, l'établissement s'efforcera de réunir industriels extérieurs et chercheurs pour définir les champs de recherche prioritaires. La valorisation doit également continuer d'être développée, et tout particulièrement la mise à disposition des PME-PMI de ce potentiel scientifique national. Le CEA jouera ainsi un rôle majeur dans la mise en place du réseau de transfert de technologie que les ministères de l'industrie et de la recherche étudient actuellement. Dans la perspective de l'Europe de 1993, le Gouvernement a enfin demandé à des experts de mener une mission de réflexion sur le rôle du CEA dans le domaine électronucléaire. Le rapport de ces experts doit être remis prochainement ; il constituera un élément d'appréciation qui permettra au Gouvernement de fixer des orientations nouvelles dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Germon Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10127

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche et technologie

Ministère attributaire : recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 945